

## Les militaires burundais versent à la caisse des élections près de 119.000 USD

PANA, 31 août 2018 Bujumbura, Burundi - Les militaires affiliés à la Caisse d'épargne, de crédit et d'auto-développement (CECAD) ont reversé, ce vendredi, un montant en espèces équivalant à près de 119.000 dollars américains, comme contribution à l'autofinancement des élections générales de 2020, a annoncé leur représentant, le Général de brigade Audace Nduwumuni, à la sortie de la Banque centrale à Bujumbura.

Le président burundais, Pierre Nkurunziza, en même temps Commandant en chef des armées, a déjà déclaré qu'il ne se portera pas candidat en 2020, au terme de son troisième quinquennat qui avait été contesté dans la rue, en 2015 et émaillée par une tentative de putsch militaire manqué. La page semble avoir été tournée du côté de la « Grande muette » qui, à travers son geste, a voulu prouver que l'esprit patriotique restait intact et élevé en son sein, a expliqué le Général Nduwumuni, au sortir de la Banque centrale. Les militaires rejoignent les opérateurs économiques en tête de grands contributeurs particuliers qui se sont déjà manifestés dans cette course effrénée pour l'autofinancement des élections au Burundi. Début juin dernier, un groupe de 35 opérateurs économiques fortunés avait reversé 3 milliards de francs burundais (1,7 millions de dollars américains) à la cagnotte électorale. Une ordonnance ministérielle encadre les contributions des autres catégories socioprofessionnelles, notamment les « citoyens fonctionnaires » de l'Etat qui sont prélevés à la source du salaire mensuel, depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à fin décembre 2019. Au dernier point de presse du Ministre des Finances, Donatien Ndayizeye, le montant global des contributions s'élevait à un peu plus de 17 milliards de francs burundais (près de 10 millions de dollars américains). Les « personnes morales » et les « personnes physiques » notamment les entreprises, les sociétés, les confessions religieuses, les associations sans but lucratif (Asbl), les coopératives, les salariés des organisations non gouvernementales (Ong), les burundais de la diaspora, les élèves et étudiants en âge de voter doivent mettre la main à la poche pour financer les élections, au terme de l'ordonnance ministérielle. Du côté de l'Etat, l'exercice budgétaire de 2018 prévoit de réserver 12,5 milliards de francs burundais (7 millions de dollars américains) à la caisse des prochaines élections générales, déjà dans une phase avancée de préparation. Le pouvoir burundais compte sur ce patriotisme pour lever plus de 70 milliards de francs burundais (près de 40 millions de dollars américains) nécessaires à l'autofinancement des élections de 2020, et pour combler le vide laissé par la Communauté internationale qui s'était désengagée du financement des précédentes élections générales de 2015 sérieusement émaillées de violences. Un cinquième et dernier round du dialogue inter-burundais est en cours de préparation au niveau de la sous-région, principalement sur une feuille de route des élections de 2020 qui se veulent « plus consensuelles et inclusives » de tous les protagonistes de la crise dans ce pays des Grands lacs politiquement instable. C'est ainsi qu'en milieu de cette semaine, le parlement burundais a approuvé l'entrée de sept nouveaux membres dans la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI), parmi lesquels le secrétaire général et porte-parole du Gouvernement, Philippe Nzobonariba ainsi que le Ministre de la communication et des médias, Serge Ndayiragije. La vice-présidente sortante, Mme Annonciate Niyonkuru, rest la seule rescapée de l'ancienne CENI, en place depuis 2010, la coalition de l'opposition « Amizero y'Abarundi » (Espoir des Burundais) ayant boycotté les travaux parlementaires de mise en place de la nouvelle CENI, « pour n'avoir pas été consultée à l'avance ». Cette approbation parlementaire respecte les dispositions de la nouvelle CENI dont la composition est conforme à la Constitution amendée par le Référendum de mai dernier, à l'issue duquel le « Oui » avait triomphé sur un score de 73,25% des 4.768.142 votants pour un taux de participation de 96,24%, selon l'arrêt de la Cour constitutionnelle du Burundi qui avait, en même temps, débouté l'opposition à propos de présumées « irrégularités », finalement « sans fondement ».

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});